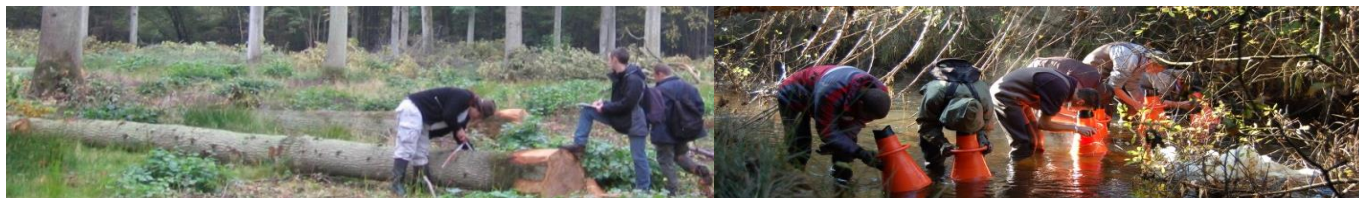


COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 novembre 2019



Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. de Haute-Corrèze s'est réuni le 29 novembre 2019 au Lycée « Henri Queuille » de Neuvic.

Etaient présents à titre délibératif :

Mme DELCOUDERC-JUILLARD – Présidente du Conseil d'Administration et Représentante des collectivités territoriales
M. TRIGNOL – Représentant de la Direction Départementale des Territoires
Mme CHAMBRE - Directrice du CIO Tulle / Ussel
M. ALANORE – Représentant de la Commune de Neuvic
M. PROUILHAC – Président de l'Association des Anciens élèves
M. PAILLOT – Représentant des Organisations Professionnelles – Vice-Président du Conseil d'Administration
M. ROMAIN - Représentant des élèves et étudiants de Meymac
M. GIACOSA – Représentant des élèves et étudiants de Neuvic
M. MIALARET – Représentant des parents d'élèves de Meymac
Mmes PEYRETAILLADE, MEJEAN, MM. CRONNIER, DEPIERRE, RIPALULT- Représentants des personnels enseignants, d'éducation et de surveillance
Mmes BUDHRAJA, TILIGNAC, PERONNEAU, M. CHARISSOU - Représentants des personnels non enseignants

Etaient présents à titre consultatif :

M. CAZASSUS – Directeur
Mme LECOMTE – DRAAF-SRFD
Mme LEBLANC-ALBAREL – Directrice-Adjointe
M. MONNIER – Directeur-Adjoint
Mme LEROUX – Secrétaire Générale
M. FAURE – Gestionnaire
M. DAUPHIN – Directeur de l'Atelier Technologique
M. CASEAU – Directeur du CFPPA et métiers du golf
M. BOTUHA – Directeur de l'Exploitation
Mmes BERMUDES, GONZALEZ, M. BISMUTH, – Conseillers Principaux d'éducation
Mmes SAMSON et JOUVE – Secrétaires de séance

Etaient excusés :

M. DURAND – Représentant de l'ONF
Mme SIMANDOUX – Conseillère Départementale
M. LENOIR – Conseiller Régional
M. RIBES – Représentant des organisations professionnelles et syndicales
M. HETTE – Représentant des parents d'élèves de Neuvic
M. COLL - Représentant des personnels enseignants, d'éducation et de surveillance
M. CIBLAC - Représentant des personnels non enseignants
M. GOURDON – Agent Comptable
M. BRUGERE – Représentant la Mairie de Meymac

Etaient absents :

M. LE BEAU - Représentant de la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi Professionnel du Limousin (DIRECCTE)
Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Mme MENZIN – Représentante de la Chambre d'Agriculture

Avant l'ouverture de la séance du Conseil d'Administration, Mme DELCOUDERC-JUILLARD laisse la parole à M. CAZASSUS afin qu'il rende hommage à Mme Virginie ROUSSEL-PIRON, Directrice-Adjointe de l'Agrocampus 47 et Proviseur du Lycée Etienne Restat décédée subitement le 10 novembre. Les membres du Conseil d'Administration observent ensuite une minute de silence à son intention.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD ouvre la séance du Conseil d'Administration à 9 h 40 et procède au vote de la délibération n°01-11-19.

Délibération N°01-11-19

EPLEFPA : Ordre du jour

18 pour - 0 contre - 0 abstention - 0 nul

M. CAZASSUS précise que la forme des rapports de l'ordonnateur et du directeur a changé. Il n'y aura pas de présentation par thèmes mais par Centres.

Il donne la parole à Mme LEROUX afin qu'elle présente le rapport de l'ordonnateur.

Mme LEROUX commence cette présentation par un rapide point méthodologique ; en effet, les documents du Conseil d'Administration et notamment les documents financiers peuvent paraître lourds et techniques. Elle explique rapidement ce sur quoi les membres auront à se prononcer.

Le Budget Primitif (BP), en l'occurrence pour 2020, est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses ; il est la traduction financière de la politique de l'EPLEFPA ainsi que de ses orientations stratégiques.

Ce budget étant un acte de prévision, évidemment, il est susceptible d'évolution au gré des nouveaux événements connus ; ces modifications en cours d'année sont les Décisions Modificatives (DM). Plusieurs sont proposées au cours de l'exercice sachant que celle de novembre est particulièrement précise puisqu'au moment de sa préparation, en octobre, l'EPL a une bonne vision de ce dont il a besoin pour finir l'année civile. Chaque compte est repris pour voir ce qui manque ou ce qui a été prévu de façon trop prudente pour finir l'année. Cela va se traduire par des augmentations sur les comptes ou des diminutions.

Avant d'entrer techniquement dans les données chiffrées, Mme LEROUX attire l'attention des administrateurs sur ce principe budgétaire : celui de la sincérité (c'est ce que l'on voit au moment du compte financier). La différence entre les prévisions et la réalisation est très mince : de l'ordre de <4 % en charge et en produits et quasiment 0% en investissement. Toutefois, même si l'écart est faible, sur de telles masses (5M € de charges/5M € produits, soit 10M €), cela représente un delta important. L'an dernier, la différence entre les prévisions et la réalisation était de l'ordre de 200 000 €. Qu'est-ce que cela veut dire : ce qui est présenté aujourd'hui est bien entendu sincère mais prudent et sera amélioré dans les faits, c'est-à-dire au réalisé au moment du Compte Financier (CF).

Concernant la méthode : comme depuis près de 2 ans maintenant, Mme LEROUX propose un raisonnement par bloc homogène au sein de l'EPL. Le budget de l'EPL est unique. Cet EPL est composé de 5 Centres constitutifs et 3 Services A Comptabilité Distincte (SACD) et il paraît pertinent de tendre à l'équilibre (au niveau de l'EPL bien sûr) mais aussi au sein des 3 blocs homogènes qui ont été déterminés : parmi eux, 2 sont excédentaires, 1 doit améliorer ses résultats et l'EPL a des pistes pour y parvenir.

Bloc1 Capacité d'Auto-Financement (CAF) : 124 250 €

Bloc2 CAF : 35 460 €

Bloc3 CAF : -102 580 €

Mme LEROUX présente ensuite l'analyse financière Centre par Centre.

LEGTPA NEUVIC

LEGTA NEUVIC 2019	FDR BRUT AU 31/12/2018	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2019	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2019	VARIATION FDR APRÈS DM2 2019	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2019
	1 177 909	283	-54 960	-95 690	-52 040	-76 880	1 101 029
LEGTA NEUVIC 2020				RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2020	VARIATION FDR BP 2020	
				-169 700	-126 050	-132 650	

Le Fonds De Roulement (FDR) du LEGTPA de Neuvic est particulièrement important : 1 177 909 € au 31/12/2018, ce qui représente 52% du FDR de l'EPL.

Les indicateurs sur 2019 ne sont pas inquiétants et en amélioration par rapport à la même période l'an dernier : une Insuffisance de Financement (IF) de -52 040 €, une variation de FDR à -76 880 € (différence qui est liée aux investissements sur budget, notamment les copieurs) et donc des ressources, à l'issue du CF, qui seront consolidées.

Comment parvient-on à cet équilibre malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ? en optimisant les produits et la gestion des charges.

Pour les produits, Mme LEROUX souligne une bonne mobilisation des partenaires : globalement, la politique est de faire d'abord appel aux financeurs avant l'engagement des dépenses. Le LEGTPA répond ainsi à de nombreux appels à projets qui portent leurs fruits :

* en pédagogie :

- subventions du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (CRNA) : acquisition de matériels audiovisuels pour 5 100 €, équipement de nouveaux vestiaires pour 18 000 € + 19 100 €, porte-outil, matériels GMNF et sports nature pour 34 000 €, transport pédagogique pris en charge (50 000 €),

- Coopération Internationale : programme Erasmus pour l'Ecosse ou encore le soutien de la Mairie de Neuvic pour le partenariat avec le CEGEP de St Félicien,

- par ailleurs, les élèves réalisent de nombreux chantiers (Fédération Française de Chasse, circuit VTT : 11 300 €) ou encore la création d'une association « les GPN en Corse » qui a réussi à générer 5 600 € avec différentes actions (vente chocolaines, tombola...).

* en maintenance :

le CRNA accompagne également les équipes de maintenance en dotations directes ou sur subventions : réfection de douches pour 40 000 €, changement du mobilier d'internat d'un étage du bâtiment F avant la fin de l'année civile, achat d'un véhicule utilitaire pour le service de maintenance subventionné à 70% par le CRNA et 30% (soit 6 250 €) sur fonds propres.

* ensuite un bon accueil extérieur : 48 500 € pour les repas (commensaux et hôtes de passage) ou encore la location de locaux pour 41 000 € (Colonies CJH, orphelins des douanes et autres...).

Attention néanmoins sur les produits, et cela doit alerter, car sur le cœur de métier, c'est-à-dire sur les pensions, le LEGTPA a une baisse importante (et c'est d'ailleurs le cas sur presque tous les Centres desservis par la cuisine centrale) : -35 500 €. Le Lycée a une stabilité d'effectifs mais elle est due à une hausse de l'effectif post bac (qui va plutôt s'orienter vers l'externat ou la demi-pension) et une forte baisse sur le secondaire.

Parallèlement, le LEGTPA maîtrise les charges et principalement les denrées alimentaires (CF 2018 : LEGTPA Neuvic = 52% du FDR et également 34% des charges de l'EPL). Or, parmi les charges du Lycée de Neuvic, les denrées alimentaires, quant à elles, en représentent plus d'1/4. Il s'agit donc d'y être particulièrement attentif car une mauvaise gestion peut vite mettre à mal tout le Centre et par extension l'EPL. Or à ce niveau-là, l'indicateur d'utilisation des pensions vers l'achat de denrées alimentaires est maîtrisé autour de 46%.

Mme LEROUX présente ensuite la DM du LEGTPA de Neuvic qui améliore la prévision pour près de 55 000 €, mais de nombreux comptes sont mouvementés.

Charges en diminution (-18 050 €) :

* denrées alimentaires (baisse en lien avec les effectifs pensionnés),

* FARPI,

* combustibles : chauffage, carburant (pas de grand bus),

* affranchissement : utilisation SMS,

* charges supplémentaires : gaz, produits d'entretien cuisines satellites, travaux sur le mur du self,

* intégration des subventions (produits/charges) : matériels section GMNF et GPN pour 16 840 € (broyeur, remorque, scie portable, tronçonneuses...), matériels audiovisuels (5 100 €), cellule porte outil (1 720 €), matériels de maintenance (4 800 €), chariot variomobiel et chariot élévateur (1 940 €).

Produits en augmentation (+16 900 €) :

* bonne mobilisation des partenaires et don association,

* bonne collecte de la taxe d'apprentissage mais attention en 2020,

* travaux des apprenants.

Mais attention : baisse des pensions -35 500 €

DM sur section des opérations en capital : -20 010 €

Concernant les investissements, les différentes subventions ont été intégrées à la suite des appels à projets avec une répartition entre sections opérations en capital et fonctionnement selon les montants.

Mme LEROUX fait ensuite un focus sur la DGF pour le LEGTPA de Neuvic qui a diminué de 5%, soit 12 000 €. Il semble qu'une erreur de calcul au niveau de la DGF persiste et soit liée à la spécificité d'être une cuisine centrale. Mme LEROUX explique les modalités de calcul de la DGF : un groupe de travail a été constitué pour harmoniser les critères d'attribution au sein de la Région Nouvelle Aquitaine. Les critères retenus sont :

- une part élève dite « bloc pédagogique » avec un montant fixe et un montant par classement de formations,
- un bloc « logistique » avec une part par m², pour les contrats de maintenance,
- un critère « viabilisation »,
- une part « pédagogique » pour les Exploitations ou Ateliers Technologiques (bien valorisés).

Et à la somme de ces critères, une Contribution des Usagers aux Charges de Fonctionnement (CUCF) est retranchée. Le CRNA considère que les élèves paient déjà de la dotation de fonctionnement et que la Région ne doit pas payer ce qui est déjà compris dans la pension. Cela correspond à 32 % des pensions des internes et 15 % des pensions des demi-pensionnaires.

On comprend aisément, que ce mode de calcul ne fonctionne pas avec la cuisine centrale.

Ce que l'on voit pour le LEGTPA de Meymac est défavorable mais d'ordre différent, c'est-à-dire que là, il ne s'agit pas d'une erreur mais bien d'un choix lié au FDR du Centre. La Région a déterminé qu'au vu du FDR de ce Centre, même si celui-ci pourrait prétendre à une augmentation de plus de 40 000 €, la DGF restera égale. Le critère pour obtenir une augmentation est un FDR disponible compris entre 30 et 40 jours.

Mme LEROUX attire l'attention des administrateurs sur les 3 sources principales de produits : les pensions (entrée/sortie 22.5% FARPI + 32% CUCF, soit 54.5% sachant que le reste est consacré aux denrées alimentaires (46%)), des produits divers (taxe, travaux, accueil...) et la DGF.

Pour 2020, au-delà de cette DGF, les chiffres ont été reconduits en étant prudent sur les recettes (pensions, chantiers réalisés par les élèves, taxe d'apprentissage avec une évolution législative qui impactera les lycées mécaniquement d'une baisse de 11%).

Sur les charges, le LEGTPA de Neuvic prévoit en 2020 d'acquérir des logiciels (licences Microsoft et BCDI), l'embauche d'un AESH supplémentaire en charges/produits et souhaite accroître son attractivité avec la création de JPO virtuelles sur 3 Centres.

EXPLOITATION AGRICOLE NEUVIC

EXPLOITATION 2019	FDR BRUT AU 31/12/2018	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2019	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2019	VARIATION FDR APRÈS DM2 2019	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2019
	-370 18	-1 516	-7 550	5 610	24 420	1 120	-368 988
EXPLOITATION 2020				RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2020	VARIATION FDR BP 2020	
				11 150	16 700	-25 200	

Mme LEROUX signale que ce Centre présente toujours des résultats satisfaisants (CAF + 24 420 € et une variation de FDR quasi neutre 1 120 € avec le déploiement de cette CAF sur l'achat d'une faucheuse frontale (11 000 €) et d'une remorque (12 500 €)).

Là aussi les bons résultats s'expliquent notamment :

- par la bonne valorisation du troupeau bovin dans le cadre de la cuisine centrale : volumes de l'ordre de 9 tonnes,
- par un bon accueil extérieur avec les colonies.

A noter que l'année 2019 est marquée par la sécheresse (pas de 2^{ème} coupe, achat de foin et versement de la prime sécheresse pour 6 000 €). A noter également dans cette DM, la baisse des frais de découpe liée aux volumes, l'absence d'achat d'engrais et d'amendements mais aussi des frais sur le tracteur.

Pour 2020, Mme LEROUX indique la reconduction globale des charges et des produits dans le cadre du respect des principes budgétaires de sincérité et de prudence.

Principales évolutions à noter : la vente du tracteur John Deere avec une écriture en charges (amortissement en cours) et en produits (reprise 50 000 €), l'achat d'un tracteur en investissement pour 90 000 € (acte marché public) et d'une herse de prairie (2 400 €).

Globalement, une exploitation qui se porte bien avec un projet cohérent qui allie pédagogie et production avec valorisation en circuit court.

RESIDENCES NEUVIC

RÉSIDENCE NEUVIC 2019	FDR BRUT AU 31/12/2018	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2019	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2019	VARIATION FDR APRÈS DM2 2019	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2019
		586 207	1 666	-30 150	151 670	151 870	151 620
RÉSIDENCE NEUVIC 2020				RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2020	VARIATION FDR BP 2020	
				79 420	79 620	79 370	

Mme LEROUX souligne les excellents résultats sur ce SACD (CAF 151 870 €) liés au bon taux de remplissage (formation continue) et à l'absence conjoncturelle en 2019 de loyer versé à la Région (prévision 60 000 € pour 2020) qui expliquent la différence entre les 2 exercices.

A noter une dynamique éducative mise en place sur les résidences de Neuvic avec un foyer, une salle TV...

CFPPA MEYMAC

CFPPA 2019	FDR BRUT AU 31/12/2018	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2019	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2019	VARIATION FDR APRÈS DM2 2019	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2019
		511 777	225	-50 400	73 350	106 800	90 800
CFPPA 2020				RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2020	VARIATION FDR BP 2020	
				-24 700	8 850	8 950	

Mme LEROUX procède à des remarques concernant l'exercice 2019 :

- des résultats toujours très satisfaisants par son activité mais aussi conjoncturellement par le bénéfice de l'exonération des charges patronales Zones de Revalorisation Rurales (ZRR) pour 77 000 €,
- des produits encore bien mobilisés du Conseil Régional (458 000 €) mais aussi de pôle emploi, des Contrats Individuels de Formation (CIF), des contrats pro (175 000 €) et des formations courtes (152 000 €). Cette dynamique dans l'activité a permis la mise en place d'un nouveau protocole de gestion des salariés du CFPPA en développant fortement la masse salariale (augmentation des Equivalents Temps Plein (ETP), des indices et mise en place d'une prime liée à l'activité), soit + 71 900 € par rapport à la même période l'an dernier,
- autres déploiements des capacités de financement : changement des portes de garage (10 000 €), changement copieur et solution gestion copies (5 000 €), achat véhicule fiat scudi (11 200 €),
- révision du protocole d'échange entre Centres.

Mme LEROUX fait ensuite des commentaires concernant la DM :

- la DM améliore le résultat prévisionnel pour 50 400 € :

* avec l'augmentation des charges (44 750 €) principalement liée à la masse salariale (+17 450 € = heures supplémentaires et vacations), l'ajustement du chapitre 61 à la baisse (sous-traitance formation, contrats de maintenance...) et l'application du protocole d'échanges (+45 300 €),

* une forte augmentation des produits (+63 750 €) principalement en formations courtes (+30 200 € = ECC, SST, AIPR), en CIF et contrats pro (+23 500 €), mais aussi les chantiers élagages (+2 500 € = 32 500 €), les hébergements (+ 2 600 €) et le reversement des autres Centres (formation SST lycée, déplacements...),

* baisse de la provision en investissement pour -31 400 € (fourgon débardage reporté en 2020 et sur l'Atelier Technologique).

Au BP 2020, le Centre prévoit une stabilité des charges mais surtout une forte baisse des produits avec la clôture de l'affaire ZRR et une relative prudence sur les produits de formation (taux de réalisation 90% et 89% par rapport aux conventions conclues).

GOLF NEUVIC

GOLF 2019	FDR BRUT AU 31/12/2018	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2019	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2019	VARIATION FDR APRÈS DM2 2019	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2019
		13 006	19	-1 100	-72 590	-70 440	-76 690
GOLF 2020				RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2020	VARIATION FDR BP 2020	
				-38 200	-32 350	-42 600	

En 2015 et 2016, le Golf avait dégagé une CAF positive liée au bon recrutement de la formation « jardiniers de golf ». Le résultat déficitaire sur la partie terrain étant structurel (- 34 500 € convention Station Sports Nature), la concurrence d'ouverture d'autres formations « jardiniers » a pour conséquence une IF sur 2017, 2018 et 2019. Aussi, des choix stratégiques ont été opérés sur ce Centre avec l'ouverture d'une nouvelle formation à la demande de la profession (maintenance et réparation des matériels) depuis septembre 2019 et qui devront porter leurs fruits à moyen terme. Toutefois, sur toute l'année civile 2019, l'EPL a augmenté sa masse salariale pour mener à bien ce projet avec 2 formateurs (au lieu de 1) ; la compensation par des recettes n'est effective qu'à partir de septembre 2019.

L'année 2019 est également marquée par l'équipement de l'atelier pédagogique avec l'acquisition d'une servante équipée pour 5 350 € dont 1 500 € en investissement.

Sur la partie entretien du terrain, à noter également en 2019 l'acquisition d'une tondeuse à rought (25 600 €) en cofinancement (20 600 € - DIRECCTE, CRNA insertion et 5 000 € sur fonds propres).

Globalement, ces stratégies avaient déjà été incluses dans les prévisions (en BP 2019 et DM1) et la DM est peu impactante ; elle améliore la provision pour 1 100 € (ajustement de la masse salariale, de pénalités ou encore les investissements sur l'équipement de l'atelier).

L'ouverture du BP « maintenance et réparation des matériels » permet l'intégration de produits (+30 350 € soit au total 102 000 €). Il faudra viser 19 apprenants sur les 2 formations pour atteindre l'équilibre (16 en prévision sur janvier-août et 12 sur septembre-décembre).

ATELIER TECHNOLOGIQUE MEYMAC

ATELIER TECHNOLOGIQUE 2019	FDR BRUT AU 31/12/2018	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2019	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2018	VARIATION FDR APRÈS DM2 2019	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2019
		-290 023	-243	-32 770	-78 700	-900	-1 500
ATELIER TECHNOLOGIQUE 2020				RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2020	VARIATION FDR BP 2020	
				-111 400	-23 500	-78 350	

L'Atelier Technologique est un Centre particulièrement impacté par de nouvelles orientations stratégiques avec une double orientation : production et pédagogie. Ces objectifs se sont traduits dans la politique d'investissement par l'acquisition d'une abatteuse en location-vente, par des embauches (2 ETP) et dans le protocole d'échanges entre Centres. Ces orientations ont valu au Centre le témoignage de la confiance des partenaires avec notamment l'obtention de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur 2018, puis une 2^{ème} tranche prévue sur 2020. Depuis 2017, ces stratégies ont donné une toute autre dimension à ce Centre qui a multiplié sa section de fonctionnement par 2,8. Aujourd'hui, l'Atelier arrive en rythme de croisière et sa CAF est proche de l'équilibre.

Mme LEROUX procède ensuite à des remarques sur la DM :

- baisse des charges (-35 620 €) et des produits (-11 650 €) mais à noter l'annulation en charges et en produits de 100 000 € ouverts pour l'achat/vente de bois. Cette possibilité de développement d'activité est reportée en 2020. Donc, si on excepte ces mouvements, on note une augmentation des charges et des produits :

- les mouvements notables concernent en charges l'augmentation des amortissements, du compte carburant et du petit équipement, de la sous-traitance de débardage avec une coopérative. En produits, on note la révision du protocole d'échanges, la poursuite du développement des chantiers (160 000 € au total) et d'autres recettes telles

que les locations de l'abatteuse, de la mini-pelle et du porteur ; enfin à noter la vente de matériels (débusqueur notamment).

- l'AMI a été reporté au BP 2020 et l'Atelier a acquis sur fonds propres un véhicule utilitaire pour 11 100 €.

Concernant 2020, Mme LEROUX précise :

- en dehors de l'achat/vente de bois, la stabilité générale des charges et la prudence sur les produits des activités de location de matériels,

- en investissement sur fonds propres : le remplacement du fourgon TP chantier débardage (35 000 €), l'acquisition d'ordinateurs de chantier (2 700 €), l'affûteuse de chaînes (3 000 €),

- l'intégration de l'AMI avec l'acquisition de simulateurs (subventionnés à 80%) et la construction de l'aire de lavage (22 200 €).

LEGTPA MEYMAC

Mme LEROUX précise que la CAF sera améliorée au CF (écart 2018 : 64 500 €) mais restera négative. Les

LEGTPA MEYMAC 2019	FDR BRUT AU 31/12/2018	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2019	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2019	VARIATION FDR APRÈS DM2 2019	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2019
	313 387	143	-20 840	-114 430	-94 030	-106 580	206 807
LEGTPA MEYMAC 2020				RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2020	VARIATION FDR BP 2020	
				-162 630	-141 130	-145 130	

marges sur ce Centre pour tendre à l'équilibre sont limitées et le déficit structurel est en partie lié à la DGF qui ne permet pas de faire face aux charges. En effet, le CRNA, pour 2019 comme pour 2020, fait apparaître un écart entre la dotation cible et la dotation versée de l'ordre de 40 000 € à la défaveur du Centre dans la mesure où son FDR est supérieur à 40 jours.

Les pistes de développement des produits dans les prochains exercices sont les suivants : améliorer l'accueil extérieur, poursuivre la maîtrise des charges de maintenance et d'entretien avec la sollicitation des partenaires financiers, augmenter les travaux apprenants pour revenir aux montants des années 2010 à 2017.

La DM améliore la prévision pour 20 840 € avec une légère augmentation des charges (+13 860 €) et des produits (+29 700 €) ; la DM impacte également la section des opérations en capital pour -5 300 €.

Certains mouvements sont à la fois en charges et en produits : bourses, réparation d'un véhicule pris en charge par assurance, stages à l'étranger, Assistants d'Education (AE), Equipements de Protection Individuelle (EPI), utilisation du gymnase, projet néosylva reporté à 2020....

Concernant les charges et les produits, Mme LEROUX indique les principaux mouvements :

- les charges :

- * denrées alimentaires (+11 000 €), gaz (+3 500 €), petits équipements (+2 100 €), déplacements...,
- * à noter aussi une baisse sur les prévisions des budgets pédagogiques (hébergement/intervenants) (-14 700 €),

- les produits :

- * baisse des pensions (-9 850 €),
- * augmentation de la proportion du nombre des stagiaires CFPPA (+5 000 €), commensaux (+2 000 €),
- * bonne collecte de la taxe d'apprentissage (+13 750 € en DM soit 61 750 €) mais attention en 2020.

Mme LEROUX énumère les investissements 2019 : 65 050 € dont 50 000 € sur subventions (à noter : copieurs, solution gestion copies et audiomètre sur fonds propres = 15 050 €).

Le CRNA a subventionné les acquisitions suivantes :

- valise audioguides : 6 000 €,
- matériel entretien locaux /Maintenance : 12 000 €,
- matériel forestier : 17 000 €,
- matériel de maintenance : 3 900 €,
- tableaux blancs numériques : 9 100 €.

Les évolutions notables qui infléchissent le résultat entre les prévisions de la DM2/2019 et le BP 2020 concernent la baisse prévisible des produits (-73 000 €) non corrélée à une baisse des charges (-25 400 €), la baisse prévisible des effectifs sur l'exercice (recrutement septembre) donc une baisse des produits des pensions, une prudence sur l'accueil extérieur et les commensaux, une baisse de la taxe d'apprentissage.

RESIDENCE MEYMAC

RÉSIDENCE MEYMAC 2019	FDR BRUT AU 31/12/2018	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2019	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2019	VARIATION FDR APRÈS DM2 2019	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2019
	326 106	411	2 350	-8 950	-8 550	-9 050	317 056
RÉSIDENCE MEYMAC 2020				RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2020	VARIATION FDR BP 2019	
				4 850	5 250	3 250	

Globalement, ce SACD qui dégagait une CAF sur chaque exercice (+8 058 € en 2018) a fait face en 2019 à une fuite d'eau importante (24 200 € de consommation) et au départ de 7 résidents (démission, rupture contrat bail ou exclusion). Le travail de négociation avec Corrèze Habitat pour l'engagement de travaux d'ampleur devra permettre d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes mais aussi de régler les malfaçons ayant un impact sur le fonctionnement (plomberie).

EPL

TOTAL EPL 2019	FDR BRUT AU 31/12/2018	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2019	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2019	VARIATION FDR APRÈS DM2 2019	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2019
	2 268 261	160	-195 420	-139 730	57 130	-23 160	2 245 101
TOTAL EPL 2020	FDR BRUT PRÉVISIONNEL AU 31/12/2019			RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2020	VARIATION FDR BP 2020	FDR PRÉVISIONNEL AU 31/12/2020
	2 245 101			-411 210	-212 610	-332 360	1 912 741

L'EPL de Haute-Corrèze reste un Etablissement qui dispose d'importantes ressources et qui dégage chaque année des capacités d'autofinancement qui lui permettent d'investir lourdement au service de l'attractivité ou encore de soutenir le développement de la carte des formations (Golf). 2019 confirmera cette tendance mais des éléments de contexte expliquent ces bons résultats et ne se reproduiront pas en 2020.

Le FDR de l'EPL au 31/12/2018 était de 2 268 261 € qui serait diminué en prévision en 2019 de 23 160 € avec une CAF déjà excédentaire en prévision pour 57 130 € ; on peut donc déjà voir avec ces indicateurs que 2019 est une année qui consolidera les ressources de l'EPL mais, attention, plusieurs éléments sont contextuels et ne se reproduiront pas en 2020 (c'est le cas du bénéfice de la ZRR sur le CFPPA ou encore l'absence d'emprunt au niveau des Résidences de Neuvic). Il faudra donc rester vigilant pour relever les défis et maintenir le cap : la réforme de la formation professionnelle demande de rester innovant et à l'écoute des besoins de la profession ; la menace démographique qui pèse sur la formation initiale demande de réformer les structures et développer la communication. De plus, l'accompagnement fort des partenaires financiers, et notamment de la Région, sur les investissements est également déterminant dans l'attractivité de l'EPL. Enfin, les négociations avec Corrèze Habitat pour la Résidence de Meymac restent au cœur des préoccupations pour l'équilibre de ce bloc.

Sur la section des opérations en capital, en 2019, 283 400 € d'investissements ont été réalisés (sachant que l'acquisition de l'abatteuse en location-vente impacte la section de fonctionnement) : 184 860 € sur subventions et 98 540 € sur fonds propres. En 2020, la politique d'investissements se poursuit voire s'intensifie avec les réponses à l'AMI notamment (316 000 € dont 143 000 € sur subventions) et les virages stratégiques amorcés depuis 2017 se traduisent sur tous les Centres.

Concernant le LEGTPA de Neuvic, M. CAZASSUS précise que l'accueil des colonies a également un impact positif sur le chiffre d'affaires de la Station Sports Nature (augmentation de 15 à 20 000 €).

Mme LEROUX indique que cet accueil est une manne pour le Lycée, l'Exploitation Agricole et le Territoire.

Pour le CFPPA de Meymac, M. CAZASSUS souligne la belle activité de ce Centre, la diversité des modes de fonctionnement et la stabilité financière (augmentation de 11 % des stagiaires en contrat pro, nouveaux marchés Région en 2020...).

M. DEPIERRE remercie Mme LEROUX pour sa présentation claire et exhaustive. Il souligne le soutien du Conseil Régional, mais s'interroge sur le calcul de la DGF et du CUCF qui ne semble pas en adéquation avec l'activité de la cuisine centrale du LEGTPA de Neuvic.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD s'excuse de ne pas avoir répondu à cette question posée antérieurement dont elle n'a pris connaissance que ce jour. Elle y apportera une réponse écrite. Elle demande cependant si le LEGTPA de Neuvic a procédé à une évaluation sur le montant de la DGF accordé s'il n'avait pas de cuisine centrale.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD précise que le Conseil Régional a fixé des règles communes pour déterminer le montant de la DGF. En Nouvelle Aquitaine, seuls 2 Etablissements ont une activité de cuisine centrale et ces règles ont peut-être un effet pervers dans ces cas-là. Actuellement, avec l'activité de cuisine centrale, l'Etablissement évalue sa perte à 50 000 €. Cependant, Mme DELCOUDERC-JUILLARD indique qu'en appliquant une comptabilité analytique sur la DM2 2019 et le BP 2020, et en partant du principe que l'Etablissement n'a pas de cuisine centrale, l'estimation serait de 100 000 €. En conséquence, la situation est plutôt favorable.

Mme PEYRETAILLADE remarque que la commission de travail prévue sur ce thème avec le Conseil Régional n'a pas eu lieu.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD lui répond qu'elle a proposé ce groupe de travail à M. Jean-Louis NEMBRINI, Vice-Président du CRNA. Il faut cependant être attentif aux demandes faites.

M. CAZASSUS explique que le raisonnement fait par l'EPL partait du principe que l'on peut toujours avoir plus. Il est conscient de l'investissement du Conseil Régional notamment sur les projets et plus particulièrement sur les transports pédagogiques : habituellement 30 % des coûts de transport sont refacturés aux familles, ce qui n'est pas le cas dans l'EPL.

M. CAZASSUS précise que l'EPL semble riche, cependant, si le FDR, qui est actuellement de 170 jours, tombe à 90 jours, il sera contraint de faire un emprunt de trésorerie à la banque 6 mois sur 12 et ce sera 10 mois sur 12 pour un FDR de 40 jours. Il indique également que, dans l'Enseignement Agricole, beaucoup d'agents sont payés sur budget alors même que les effectifs sont moins importants que dans l'Education Nationale. De même, l'Etablissement perçoit le montant des pensions tous les 3 mois alors qu'il doit payer les denrées alimentaires toutes les semaines. Il y a donc une tension constante qui pèse sur la trésorerie de l'Etablissement, ce qui est souligné régulièrement par l'Agent Comptable.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD signale que la cuisine centrale est une plus-value pour l'EPL mais également pour la Commune de Neuvic. Elle est favorable pour examiner les moyens mis à disposition en termes de personnel. Il faudrait abonder et équilibrer dans un souci d'équité. Elle reconnaît que les règles générales et de droit commun peuvent être favorables ou pas.

M. CAZASSUS espère une stabilité vers 2020.

Concernant le projet de Journée « Portes Ouvertes » (JPO) virtuelle, M. ALANORE demande si une réunion de travail peut être mise en place pour y associer la Commune et l'Office de Tourisme de Neuvic.

M. CAZASSUS lui répond que Mme BOUILLON, chargée de communication, coordonnera ce projet avec le prestataire et les divers intervenants. Il précise que les Etablissements sont des ressources pour les Territoires. Il est nécessaire de revenir au cœur du métier.

Pour M. ALANORE, il faut mener une réflexion sur les points suivants :

- formations BTSA et Licence Professionnelle,
- formations par apprentissage dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement,
- développement d'un BTSA tourisme animation rurale.

M. CAZASSUS informe que pour ouvrir une nouvelle formation, il faut en fermer une sauf cas extraordinaire. Il précise que les moyens sont contraints.

M. ALANORE souligne que l'Etat a également pour mission de faire en sorte que les Territoires Ruraux ne disparaissent pas.

Mme LECOMTE indique que le projet Bac Pro « Aménagement des Sports Nature », formation nouvelle et innovante, est soutenu par la DRAAF ; cependant, elle n'a pas de nouvelles sur l'avancée du dossier à ce jour.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède aux votes des délibérations n°18-11-19 à 24-11-19.

Délibération N°18-11-19

EPLEFPA : Etat prévisionnel et restitution de la commande publique
17 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Délibération N°19-11-19

EPLEFPA : Concessions de logements
17 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Délibération N°20-11-19

EPLEFPA : Admissions en non-valeur
18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Délibération N°21-11-19

LEGTPA N/LEGTPA M : dons aux associations
18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Délibération N°22-11-19

EPLEFPA : Acceptation de dons
18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Délibération N°23-11-19

EPLEFPA : Décision Modificative n°2/2019
18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Délibération N°24-11-19

EPLEFPA : Budget Primitif 2020
18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Avant de passer au rapport du Directeur, M. CAZASSUS présente M. Pierre MONNIER, nouveau Directeur-Adjoint et Proviseur-Adjoint du Lycée de Neuvic.

Concernant le LEGTPA de Neuvic, M. MONNIER souligne :

- les bons résultats aux examens et félicite les équipes,
- le maintien des effectifs mais une érosion depuis quelques années (baisse démographique ou en lien avec les effectifs du niveau de formation inférieure). Seul le BTSA DATR connaît une hausse de son effectif mais l'inquiétude persiste pour l'année prochaine,
- des projets en cours, notamment le projet d'ouverture d'un nouveau diplôme Bac Pro dans le domaine des sports nature : ce projet ambitieux est soutenu par l'Administration, par les professionnels. Le référentiel est écrit et le Lycée dispose des structures nécessaires pour l'accueillir.

M. DEPIERRE intervient pour demander quelle est l'échéance prévue pour l'ouverture de ce nouveau diplôme car le site de Neuvic est dans l'urgence, notamment en termes de communication lors des forums et de la prochaine JPO.

Mme PEYRETAILLADE souligne que beaucoup d'enseignants ont été sollicités pour l'écriture du référentiel qui répond à une demande du Territoire. Elle fait part de son inquiétude quant à l'ouverture à l'Education nationale d'un Bac Pro « Métiers du Sport ».

M. CAZASSUS répond que l'Etablissement, en partenariat avec la Mairie de Neuvic, a envoyé une lettre au Doyen de l'Inspection pour avoir son avis sur le référentiel. Un courrier a également été envoyé à la DGER ; à ce jour, aucune réponse n'a été apportée à ces demandes. La semaine dernière, une correspondance a été transmise au Député de la Corrèze afin de savoir si un blocage existe ou pas. L'Etablissement a également répondu à une enquête du Ministère sur la création de nouveaux diplômes ; pour l'instant, il n'y a aucun retour.

M. CAZASSUS précise que ce projet est appuyé par la DRAAF ; de plus il répond aux demandes du Ministère, notamment en ce qui concerne l'innovation pédagogique. L'Etablissement sollicite l'ouverture de ce diplôme sans aucune contrepartie financière, ni heures de DGH supplémentaires.

Mme LECOMTE réitère le soutien de la DRAAF qui a conscience de l'enjeu de ce diplôme pour l'évolution de la carte des formations de Neuvic. Ce diplôme doit encore être validé au niveau académique. Il est impératif que le Ministère valide le référentiel avant que la DRAAF n'intervienne. Le dossier est suivi et Mme LECOMTE fera part des remarques faites lors de ce Conseil d'Administration.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD ne partage pas l'inquiétude de Mme PEYRETAILLADE car l'Agriculture est efficace en termes d'ouverture de nouvelles formations.

Mme PEYRETAILLADE relève, qu'avec la Station Sports Nature, ce nouveau Bac Pro valoriserait ce qui existe déjà.

M. ALANORE, au vu de son ancienne activité professionnelle, propose de rencontrer le Doyen de l'Inspection.

M. CAZASSUS répond que toute aide est la bienvenue. Il est actuellement soucieux du tempo notamment au vu des effectifs en baisse du BAC PRO GMNF. Cette formation innovante permettra d'avoir un recrutement national.

M. MONNIER reprend son exposé en faisant part de la réflexion menée sur le BTSA GPN en 1 an sans demande de moyens supplémentaires mais en réduisant les seuils.

M. CAZASSUS indique que le BTSA GPN pourrait également être proposé par la voie continue en intégrant une dimension environnementale.

M. MONNIER informe du souhait d'intégrer un enseignement facultatif de jeunes sapeurs-pompiers forestiers à des projets pédagogiques.

M. CAZASSUS précise que le projet va se concrétiser avec le SDIS 19 ; il a été envoyé à la DRAAF afin d'obtenir 3 heures par semaine. Le Collège de Neuvic serait également associé dans les domaines du réchauffement climatique, de la forêt et de la citoyenneté.

Mme LECOMTE lui répond que ce projet sera étudié avec bienveillance.

M. MONNIER laisse ensuite la parole à Mme GONZALEZ et M. BISMUTH, CPE au Lycée de Neuvic, afin qu'ils présentent le projet Vie Scolaire.

Concernant le projet éducatif, qui est en cours d'écriture, Mme GONZALEZ signale que le travail a débuté avec la création d'un comité participatif pluriel. Ce projet repose sur une démarche de création partagée, il doit fédérer les actions, être opérationnel et évolutif.

Concernant le projet « éco-conscience », M. BISMUTH explique qu'une réflexion globale a été menée avec le projet « Enracine tes envies ». Il est nécessaire de réfléchir à tous les éléments qui permettront de créer un modèle de développement durable (contextes sociétaux, éco-conscience...).

Concernant le patrimoine, M. MONNIER indique que les rénovations engagées se poursuivent notamment celles du Bâtiment E.

M. CAZASSUS laisse la parole à Mme LEBLANC-ALBAREL afin qu'elle présente les données pédagogiques et patrimoniales pour le Lycée de Meymac.

Mme LEBLANC-ALBAREL signale :

- des résultats excellents (88,4 %) toutes formations confondues. Elle félicite en cela les équipes,
- un recrutement qui connaît une baisse conjoncturelle : 7 étudiants inscrits en BTSA GEFI ont démissionné au profit de la Licence Professionnelle, difficulté de recruter des enseignants de techniques forestières, difficulté de recrutement dans l'apprentissage...
- une hausse de la DGH,
- les sections « Conduite d'engins », « Européenne » et « Rugby »,
- le projet d'ouverture d'un 2^{ème} BTSA GF.

Concernant la Vie Scolaire, Mme LEBLANC-ALBAREL souligne :

- l'organisation du temps des internes, de l'espace et du travail personnel,
- le travail mené sur la qualité du sommeil et la restauration,
- les animations d'ESC : elle remercie le SRFD pour les vacances accordées.

Mme LEBLANC-ALBAREL laisse ensuite la parole à Mme BERMUDES, CPE du Lycée de Meymac.

Mme BERMUDES souhaite recréer du lien entre les élèves, les accompagner dans l'utilisation des nouvelles technologies et mettre en place des ateliers au niveau du self.

Concernant le patrimoine, Mme LEBLANC-ALBAREL signale les travaux sur la toiture du CFPPA, la rénovation de la classe de BTSA TC1 au bâtiment D, le déplacement de l'atelier de maintenance, la sécurisation du site, l'aménagement de la salle simulateurs et le remplacement du mobilier du 3^{ème} étage de l'internat.

M. CAZASSUS laisse la parole à M. CASEAU afin qu'il présente les activités du CFPPA.

M. CASEAU souligne :

- les bons résultats du Centre : 90 % de réussite aux examens,
- 45 % des contrats le sont par alternance,
- un bon recrutement avec une hausse de 11 %, soit 71 personnes au total,
- la diversification des activités : habilitation de Service Public « 1^{er} niveau de qualification » niveau III BPA TF (payée au coût réel de la formation), démarche qualité (certification fin 2020), plateforme EDOF (Espace Des Organismes de Formation) qui permettra de faire des propositions de formations dans le cadre du Compte Personnel de Formation, formation à distance avec l'EPL de Bazas...

M. BOTUHA présente ensuite les activités de l'Exploitation :

- le troupeau bovin :
 - * difficulté d'abreuvement du troupeau cet été,
 - * augmentation du prix de la paille,
 - * baisse des effectifs (8 %) sans décapitaliser,
- la production végétale :
 - * rendement plus faible (- 40 tonnes d'herbe par rapport à 2018),
- l'apiculture :
 - * nombre de ruches constant,
 - * baisse de 50 % de la production de miel,
- la production de jus de pommes :
 - * 3 fois moins de pommes que l'an dernier,
- l'accueil :
 - * environ 450 visiteurs au cours de l'été,
 - * + 95 % de chiffre d'affaires concernant les visites et les ventes,
 - * moins de marchés de pays et plus de comices agricoles,
- les projets :
 - * démarche pour passer en agriculture biologique pour les sols, y compris le verger, ainsi que les vaches allaitantes (aide à la conversion pendant 5 ans),
 - * travail avec l'OAB (Observatoire Agricole de la Biodiversité) sur les vers de terre, les papillons et les abeilles solitaires,
 - * agrandissement du verger (parcelle prêtée pour la plantation d'environ 30 pommiers),
 - * gestion des haies bocagères,
 - * essais sur la litière en copeaux de bois,
 - * écriture d'un protocole avec l'INRA « finition bovins à l'herbe »,
 - * début des travaux du magasin « miellerie ».

M. DAUPHIN présente ensuite les activités de l'Atelier Technologique :

- l'appel à des prestataires extérieurs pour la première fois pour ramasser le bois du fait des difficultés de débardage et météorologiques,
- la répartition des activités pour 50 % en production et 50 % en pédagogie est atteinte : un des salariés de l'Atelier, passe moins de temps en production mais travaille davantage avec le CFPPA pour répondre aux besoins de ses formations, l'autre salarié intervient moins lors des travaux pratiques de la formation initiale et passe plus de temps sur la production et l'entretien du parc de tronçonneuses,
- la labellisation PEFC ETF (gestion durable de la forêt),
- le travail mené sur les bonnes pratiques :
 - * mise en commun des documents administratifs (Lycée, Atelier, CFPPA) sous format numérique,
 - * amélioration des travaux sylvicoles,
 - * pertinence au niveau de la qualité des produits du cahier des charges des donneurs d'ordres,
 - * au niveau sécuritaire, l'Atelier a été retenu pour un projet de jeu virtuel sur la sécurité des chantiers forestiers,
 - * gestion des déchets (cartouches de graisse...).
- l'AMI va permettre à nouveau d'augmenter le nombre de simulateurs : l'Atelier aura ainsi le plus gros parc au niveau national,
- la participation à l'Olympiade des Métiers (première fois pour les forestiers),
- le projet concernant une plateforme de lavage des engins forestiers,
- la rénovation de la salle simulateurs.

M. CRONNIER revient sur la présentation de Mme LEBLANC-ALBAREL et notamment les démissions constatées en cours d'année dues à la difficulté de remplacement d'un enseignant de techniques forestières, ce qui a impacté fortement les Travaux Pratiques (TP). Il y a eu un paradoxe entre le projet de l'élève et la réalité des TP. M. CRONNIER constate que les heures d'étude augmentent pour les formations du secondaire, ce qui entraîne des difficultés d'encadrement. De fait, les missions des Assistants d'Education (AE) se renforcent avec des heures d'encadrement plus importantes et des moyens humains en baisse. M. CRONNIER demande si l'analyse des besoins et de la dotation en assistants d'éducation va être réétudiée.

Mme LECOMTE lui répond qu'un groupe de travail régional a étudié les critères de dotation l'an dernier à la suite de la parution d'une note de service. Il a été fait le choix de revoir les dotations sans les bouleverser pour préserver les équilibres (variation de plus ou moins 0,5 par EPL). Les critères ont été respectés et ne seront pas revus à court terme. Cela évoluera peut-être l'an prochain.

Concernant les absences prolongées, elle indique que la DRAAF procède au remplacement des enseignants dès qu'il y a des candidats ; le recrutement est difficile dans le domaine des techniques forestières.

M. CAZASSUS précise que la baisse de dotation n'a pas été ressentie l'an dernier car l'EPL avait fait le choix de prendre sur fonds propres la rémunération du 0,5 ETP AE non accordé. Cette année, des maîtres au pair ont été recrutés.

M. CRONNIER souligne que ces derniers n'ont pas les mêmes missions que les assistants d'éducation.

M. CAZASSUS fait ensuite le point sur les moyens humains :

- ils sont stables sur le Lycée de Neuvic. La Région devrait doter l'Etablissement d'un poste de technicien et d'un poste d'accueil,
- sur le Lycée de Meymac, 2 agents sont arrivés : un agent Etat au service administratif et un agent contractuel Région à l'accueil,
- sur le CFPPA de Meymac, les moyens humains sont en augmentation en lien avec les ouvertures de formations,
- pour l'Exploitation et l'Atelier Technologique, les effectifs sont stables.

Mme PEYRETAILLADE demande à quelle date la clôture de l'Etablissement sera finalisée afin que le poste d'accueil soit pourvu.

M. CAZASSUS lui répond que cela sera fait au mois de janvier 2020.

Concernant le projet d'ouverture de la formation « Intendants de Golf » qui pourrait aboutir en 2022, M. CAZASSUS précise que l'EPL serait alors le deuxième Etablissement à la proposer après Dunkerque. Cette formation pourrait se concilier avec celle de « Mécanicien de Golf et de Terrains Sportifs Engazonnés ».

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède aux votes des délibérations n°02-11-19 et n°03-11-19.

Délibération N°02-11-19

LEGTPA N : Enseignements facultatifs et enseignements optionnels pour l'année scolaire 2019-2020
16 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Délibération N°03-11-19

LEGTPA N : Programmation voyages et sorties scolaires
16 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant la délibération n° 04-11-19, Mme PEYRETAILLADE précise que les modifications des dates de stage de la classe de BAC STAV seront présentées au Conseil d'Administration du mois d'avril 2020 du fait du report des examens de fin d'année.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède au vote de la délibération n°04-11-19.

Délibération N°04-11-19

LEGTPA N et M : Planning des périodes de formation en milieu professionnel
16 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant la délibération n°05-11-19, Mme LEROUX indique que le budget prévisionnel de chaque voyage est prévu dans un tableau annexé. Pour le mode de financement, il y a 6 sources potentielles :

- la participation des familles des élèves et étudiants externes et demi-pensionnaires pour la partie hébergement et restauration (le montant de cette participation avait été voté par le Conseil d'Administration dans la délibération sur les tarifs en juin 2019),
- la taxe d'apprentissage,
- les travaux des apprenants,
- les subventions du Conseil Régional (aide à la mobilité collective) qui sont d'ailleurs identifiées et priorisées dans l'annexe de la délibération,
- des partenariats financiers autres,
- les fonds propres de l'établissement.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède au vote de la délibération n°05-11-19.

Délibération N°05-11-19

LEGTPA N et M : Financement des voyages et sorties scolaires
16 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant la délibération n°06-11-19, Mme LEROUX informe qu'il s'agit d'une adaptation aux pratiques de l'Etablissement. Pour les 2 lycées :

- les aspects « week-end » (heure ouverture du self, du gymnase...),
- les sorties du mercredi après-midi jusqu'au jeudi matin feront l'objet d'une demande hebdomadaire au CPE (et non plus à l'année),
- les horaires : quitter les cours après la dernière heure de cours de la semaine, retour jusqu'à 21 h 30 le dimanche soir (et non 22 h) ...

Pour les Résidences, il s'agit de remplacer le mot « étudiant » par le mot « résident » puisque l'EPL ambitionne d'accroître la mixité des statuts des résidents : avec l'ouverture à la formation continue (Golf pour Neuvic, CFPPA pour Meymac) ou encore la possibilité pour des enseignants d'être logés à la nuitée (ce qui arrange certains enseignants selon leur origine géographique). Cela permet donc aussi de développer le vivre ensemble entre des individus qui sont d'horizons différents, non plus exclusivement des étudiants mais des étudiants, des stagiaires et des enseignants. Cette mixité donne d'ailleurs lieu à la mise en place de projets (à la résidence de Neuvic, un foyer a été ouvert avec des actions d'animation par une enseignante logée sur place le lundi soir et des actions éducatives avec la CPE).

M. CAZASSUS indique également que l'utilisation du téléphone portable sera interdite à partir de 22 h pour les élèves de troisième et de seconde. M. CAZASSUS précise qu'il répondra à la pétition faite par les élèves de seconde du Lycée de Neuvic.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède au vote de la délibération n°06-11-19.

Délibération N°06-11-19

LEGTPA N/LEGTPA M : Modification règlements intérieurs

16 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant la délibération n°07-11-19, Mme LEROUX signale qu'un emploi non pourvu à 50% ne présente aucun intérêt. Si toutefois un besoin émergeait, il ne faudra pas être contraint par la quotité du temps de travail.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède au vote de la délibération n°07-11-19.

Délibération N°07-11-19

CFPPA : Modification des conditions d'un emploi de droit public rémunéré sur budget

16 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Pour la délibération n°08-11-19, Mme LEROUX informe qu'à la suite des entretiens professionnels menés par le Directeur du CFPPA, il a été convenu avec l'agent d'une augmentation d'indice.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède au vote de la délibération n°08-11-19.

Délibération N°08-11-19

CFPPA : Proposition de changement de rémunération d'un emploi rémunéré sur budget de l'EPLEFPA

16 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Pour la délibération n°09-11-19, Mme LEROUX signale que jusque-là, les emplois rémunérés au SMIC horaire étaient positionnés sur un indice 299 puis l'EPL faisait une indemnité différentielle puisque l'indice 299 multiplié par la valeur du point d'indice (4,686 €) est inférieur au SMIC. C'est bien l'indice 347 qui est égal au SMIC (jusqu'à une nouvelle augmentation et la remise en place de l'indemnité complémentaire).

M. DEPIERRE demande s'il n'est pas possible d'établir plus rapidement les contrats de travail AESH pour que les personnes soient en poste dès la rentrée

Mme PEYRETAILLADE s'étonne que les contrats ne puissent pas démarrer au 1er septembre alors même que les élèves ne perdent pas le bénéfice de leur notification MDPH d'une année sur l'autre. Elle signale que les élèves de seconde, qui eux sont en attente de l'étude de leur demande MDPH, aurait besoin d'une planification dès septembre.

Mme LECOMTE précise que les notifications MDPH sont adressées au SRFD qui donne un avis puis l'Etablissement peut ensuite recruter. Elle prend note de la problématique présentée.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède aux votes des délibérations n°09-11-19 et n°10-11-19.

Délibération N°09-11-19

Proposition de changements de rémunération des emplois d'AESH sur les Centres LEGTPA N et LEGTPA M rémunérés sur budget de l'EPLEFPA

16 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Délibération N°10-11-19

Proposition de changements de rémunération des emplois d'assistants d'éducation sur les Centres LEGTPA N et LEGTPA M rémunérés sur budget de l'EPLEFPA
16 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant la délibération n°11-11-19, Mme LEROUX précise que cet accompagnement des élèves en situation de handicap sur le site de Neuvic est aujourd'hui assuré par un agent en CUI qui est éligible aux dispositions AESH et pourra donc, dès janvier, bénéficier de ce contrat de droit public qui permet le passage au bout de 6 ans à un CDI.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède aux votes des délibérations n°11-11-19 et n°12-11-19.

Délibération N°11-11-19

LEGTPA N : Création d'un emploi d'AESH
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Délibération N°12-11-19

EPLEFPA : Création d'un emploi occasionnel
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant la délibération n°13-11-19, Mme LEROUX indique que, comme l'an dernier, une prime sera attribuée en fin d'année (décembre) pour les ouvriers de l'Exploitation Agricole au vu des bons résultats financiers qui ne pourraient exister sans l'implication et la qualité du travail fournies par les ouvriers.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède aux votes des délibérations n°13-11-19 et n°14-11-19.

Délibération N°13-11-19

Exploitation : Prime ouvriers de l'Exploitation
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Délibération N°14-11-19

EPLEFPA : Déclassement de biens meubles appartenant en propre à l'EPLEFPA
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant la délibération n°15-11-19, Mme LEROUX précise que dans le cadre des formations HSP (Habilitation Service Public), le Conseil Régional propose une tarification qu'il faut donc appliquer. De plus au vu des difficultés rencontrées dans la gestion de la cuisine partagée des Résidences de Neuvic, la location de réfrigérateurs sera proposée aux résidents.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède au vote de la délibération n°15-11-19.

Délibération N°15-11-19

EPLEFPA : Tarifs
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant la délibération n°16-11-19, M. CAZASSUS informe que la matrice du protocole d'échanges sera appliquée cette année et abondée ensuite en fonction des changements.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède aux votes des délibérations n°16-11-19 et n°17-11-19.

Délibération N°16-11-19

EPLEFPA : Protocole d'échanges entre Centres
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Délibération N°17-11-19

EPLEFPA : Rapport du Directeur
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant la délibération n°25-11-19, M. PROUILHAC demande si l'agent concerné fait régulièrement des heures supplémentaires.

M. CAZASSUS lui répond qu'il a réalisé beaucoup de travaux sur le Golf, notamment du fait de la sécheresse.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD procède au vote de la délibération n°25-11-19.

Délibération N°25-11-19

SACD GOLF : Proposition de modification des éléments constitutifs de la rémunération d'un emploi rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DELCOUDERC-JUILLARD demande si les membres ont des questions diverses à poser. Elle signale qu'une question a été posée concernant l'allocation d'équipement et son montant jugé insuffisant. Elle répond que l'on ne peut qu'espérer que cette aide régionale soit valorisée.

M. CAZASSUS précise qu'une lettre commune aux EPL de Dax, Bazas et Haute-Corrèze a été adressée au Président de Région pour lui indiquer le montant réel des Equipements de Protection Individuelle (EPI) qui se situe entre 250 et 340 € pour une aide régionale qui elle s'élève à 115 €.

M. GIACOSA s'interroge sur la nouvelle tarification des photocopies. Jusqu'à l'an dernier, les apprenants bénéficiaient d'une gratuité, désormais, seules les 5 premières photocopies sont gratuites, les suivantes sont payantes.

M. CAZASSUS lui répond qu'il existe deux types de photocopies, celles demandées par les enseignants qui ne sont donc pas à la charge des apprenants et celles concernant le rapport de stage, qui en tant que document personnel, doit rester à la charge de l'apprenant.

M. DEPIERRE fait part de la difficulté rencontrée par certains agents administratifs qui n'ont pas perçu, à ce jour, la totalité de leur rémunération.

M. CAZASSUS répond que pour les agents concernés sur le site de Neuvic, cela sera résolu sur la paie de décembre. Quant à l'agent de Meymac, la rectification sera faite en janvier ou février.

M. PROUILHAC pose le problème du remplacement des congés maladie dans le cadre de la cuisine centrale.

Mme LEROUX lui répond que lors de la Commission Hygiène et Sécurité (CHS), un indicateur de suivi est présenté et ne fait pas apparaître une problématique plus importante que pour les autres corps. Cependant, cela pose un problème de fonctionnement très impactant : il faut 15 jours à 3 semaines pour qu'un agent soit remplacé.

De plus, M. CAZASSUS ajoute que le temps de travail n'est pas identique entre un agent titulaire et un agent remplaçant.

Les membres n'ayant plus de questions diverses à poser, Mme DELCOUDERC-JUILLARD les remercie pour les échanges. Elle remercie également toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration des documents et félicite M. TRIGNOL pour sa nouvelle fonction en tant que Directeur-Adjoint de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD lève la séance du Conseil d'Administration à 13 h 00.